

Selon ce nouveau schéma, après une entrée prioritaire en 3eme, afin de répondre au quota de 2/3 - 1/3, ne seront maintenues au sein du site d'Accession que les quelques 15 ans (âge classique de la 2nde) à fort potentiel n'ayant pu déjà intégrer un « site d'Excellence » pour des questions de maturité plus tardive ou de concurrence, mais présentant un profil d'accès au haut-niveau et surtout l'ambition partagée avec l'encadrement de le rejoindre à 16 ans (âge classique de passage en 1ère).

Les autres seront réorientées dès la fin de 3eme vers leur lycée de secteur, une section sportive ou le Centre d'Entraînement Régional à Amiens.

SITE EXCELLENCE

Le pôle espoirs féminin « site d'Excellence » de la région Hauts-de-France accueillera les jeunes joueuses identifiées comme les meilleurs potentiels issus des « sites d'Accession » d'Amiens et Tourcoing à 15, 16 et 17 ans (âge classique de la seconde à la terminale).

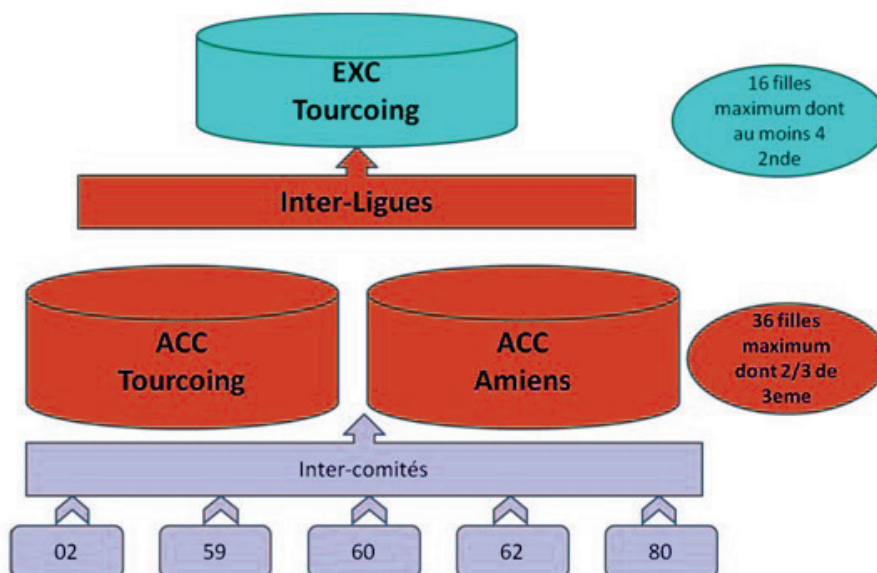
Les potentiels les plus avérés seront incorporés dès 15 ans (âge classique de la 2nde). Ceux qui présentent un réel potentiel mais sont moins matures pourront intégrer le pôle espoir « site d'Excellence » à 16 ans (âge classique de 1^{ère}).

Les Interligues et le Stage National U16 seront des marqueurs forts du passage de l'Accession à l'Excellence.

L'effectif maximal du site d'Excellence sera de 16 athlètes dont au maximum 12 de 16-17 ans (âge classique de 1^{ère} / terminale).

Chaque année sera probatoire.

Pour notre région, le schéma sera donc le suivant :



Pour compléter ce dispositif, les jeunes filles qui ne pourraient pas poursuivre le cursus dans son intégralité peuvent être accueillies de la 2^{nde} à la Terminale à Amiens au Centre d'Entraînement Régional, et nous tâcherons de faciliter les orientations vers les sections sportives de lycées existantes.